



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le neuvième jour de septembre deux mille dix-neuf, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 45 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10809-09-2019

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en

Retirant le point suivant :

7.13 Formation en éthique (*reporté en octobre 2019*)

ajoutant les points suivants :

- 17.1 MADA, modification de la résolution à portée collective
- 17.2 Comptabilité, contrat de service

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10810-09-2019

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 a été courriellé à chacun des maires le 6 septembre dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10811-09-2019

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 août 2019

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 août 2019 a été courriellé à chacun des maires le 6 septembre dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 août 2019 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi des procès-verbaux du 8 juillet et 26 août 2019 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité de juillet à août 2019.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC SIÉGEANT À DES COMITÉS

Aucune représentation de la MRC de La Haute-Gaspésie entre le 9 juillet et 9 septembre 2019.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose son rapport d'activité pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2019.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS AU 31 AOÛT 2019

Les *États des résultats de la MRC de La Haute-Gaspésie au 31 août 2019 non vérifiés* sont non disponibles.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10812-09-2019

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 6 juillet au 5 septembre 2019 :

Paiements : 586 157,66 \$

Factures : 480 889,64 \$

TOTAL : 1 067 047,30 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10813-09-2019

Approbation du *Rapport des remboursements de dépenses*

IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve le *Rapport des remboursements de dépenses* du 1^{er} au 31 juillet 2019 de 3 016,79 \$;
2. approuve le *Rapport des remboursements de dépenses* du 1^{er} au 31 août 2019 de 1 431,69 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE D'AU MOINS 25 000,00 \$

Aucun contrat n'a été octroyé par la MRC de La Haute-Gaspésie, comportant une dépense d'au moins 25 000,00 \$, au cours de la dernière période.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10814-09-2019

Stationnement du centre administratif MRC, report des travaux

VU la résolution numéro 10432-10-2018 relative à la 3^e orientation budgétaire 2019 qui est d'aménager le stationnement du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT le sommaire d'estimation de Stantec pour le projet de stationnement du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie au coût de 52 937,92 \$ plus taxes, soit 60 865,37 \$;

CONSIDÉRANT les dépenses non prévues relatives aux achats d'un climatiseur et d'une boîte électrique et à l'installation de ceux-ci au centre administratif de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE reporte les travaux d'aménagement du stationnement du centre administratif de la MRC en 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, VITALITÉ DES RÉGIONS – LES MUNICIPALITÉS N'ONT PAS L'INTENTION DE FERMER LEURS PORTES !

À titre d'information, dépôt du communiqué de presse *Vitalité des régions – Les municipalités n'ont pas l'intention de fermer leurs portes!* de la Fédération québécoise des municipalités, daté du 16 juillet 2019.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10815-09-2019

Immobilisation, achat de quatre ordinateurs portables

VU la *Politique de capitalisation, d'amortissement et de financement* de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT la *Politique d'achat écoresponsable* de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les départements en développement social et en Sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit acquérir quatre ordinateurs portables pour ses services suivants:

- √ Démarche intégrée en développement social (DIDS) : 3
- √ Sécurité incendie : 1

CONSIDÉRANT la soumission de Lenovo au coût de 949,00 \$ par ordinateur plus 289,00 \$ pour la clef d'activation d'Office ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une dépense d'immobilisation;

CONSIDÉRANT le budget d'immobilisation 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retienne la soumission de Lenovo de 5 198,99 \$, taxes incluses, pour l'achat de quatre ordinateurs portables, dont trois pour le service de la DIDS et un pour le service de la Sécurité incendie, lequel montant sera prélevé dans le département *Administration générale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10816-09-2019

Entente Canada-Québec relative au programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2019-2023, appui la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC de Mékinac pour demander aux gouvernements provincial et fédéral de revoir leur position à l'égard des catégories de projets admissibles au programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec pour 2019-2023 ;

CONSIDÉRANT les motifs évoqués par la MRC de Mékinac dans sa résolution numéro 19-08-164 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la MRC de Mékinac dans ses démarches afin de :

- √ demander à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, de revoir la position du Gouvernement du Québec à l'égard des catégories de projets admissibles au programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec de manière à inclure les bâtiments municipaux et les ouvrages de rétention, et ce, en fonction de l'avis écrit exprimé auprès de M. Éric Girard en avril dernier par l'honorable François-Philippe Champagne, ministre de l'Infrastructure et des Collectivités à l'intérieur du gouvernement canadien ;
- √ d'exiger du Gouvernement du Québec que ce dernier harmonise les règles, les balises et les critères liés à l'entente 2019-2023 de manière à accepter et inclure les modifications apportées par le gouvernement fédéral en ce qui a trait à sa volonté de rendre admissibles les travaux effectués en régie par les municipalités, incluant le coût des employés municipaux assignés à un projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE GÎM, DISTRIBUTION VERSÉE EN AOÛT 2019

À titre d'information, M. Simon Deschênes, membre du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine, présente au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie les tableaux relatifs à la distribution versée en août 2019.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10817-09-2019

Immobilisation, achat d'un système de climatisation, Réfrigération Mercier inc.

VU la *Politique de capitalisation, d'amortissement et de financement* de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT la *Politique d'achat écoresponsable* de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE la salle des serveurs, située au 1^{er} étage du centre administratif de la MRC, a besoin d'être climatisée;

CONSIDÉRANT la soumission de Réfrigération Mercier inc. pour l'acquisition et l'installation d'un système de climatisation de 3 995,00 \$, plus taxes (soit 4 593,25 \$);

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une dépense d'immobilisation;

CONSIDÉRANT le budget d'immobilisation 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retienne la soumission de Réfrigération Mercier inc. de 3 995,00 \$, plus taxes (soit 4 593,25 \$), pour l'achat et l'installation d'un système de climatisation au 1^{er} étage du centre administratif de la MRC, lequel montant sera prélevé dans le surplus non affecté du département *Administration générale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10818-09-2019

Immobilisation, achat d'un panneau électrique, Électropage S.C.C.

VU la *Politique de capitalisation, d'amortissement et de financement* de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT la *Politique d'achat écoresponsable* de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE les deux boîtes logeant les connexions électriques ont atteint leur capacité ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'acquérir une troisième boîte d'encastrement pour la bonne marche des projets;

CONSIDÉRANT la soumission de Électropage S.C.C. pour l'acquisition et l'installation d'une boîte d'encastrement de 3 235,00 \$, plus taxes (soit 3 719,44 \$);

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une dépense d'immobilisation;

CONSIDÉRANT le budget d'immobilisation 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retienne la soumission de Électropage S.C.C. de 3 235,00 \$, plus taxes (soit 3 719,44 \$), pour l'achat et l'installation d'une boîte d'encastrement au rez-de-chaussée du centre administratif de la MRC, lequel montant sera prélevé dans le département *Administration générale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10819-09-2019

Service de téléphonie cellulaire, demande à TELUS

CONSIDÉRANT l'importance pour les villes et municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie d'avoir accès au service de téléphonie cellulaire;

CONSIDÉRANT QUE certains secteurs dans ces villes et municipalités n'ont pas accès à ce service ;

CONSIDÉRANT QU'il y a des problèmes de réception de téléphonie dans d'autres ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande à TELUS de déployer le service de téléphonie cellulaire aux endroits suivants :

Ville ou municipalité	Endroit
Cap-Chat	Secteur Capucins, Village-du-Cap, Village-de-l'Anse, rue des Fonds, rue des Érables, chemin Landry, Petite-Rivière
Sainte-Anne-des-Monts	Route Saint-Joseph, rue du Ruisseau, rue du Verger, rue du Vieux-Moulin, rue Coulombe, rue du Vallon, route 299
La Martre	Entre Cap-au-Renard et La Martre
Marsoui	Route de la Rivière, entre Marsoui et Rivière-à-Claude
Rivière-à-Claude	Entre Rivière-à-Claude et Marsoui, entre Rivière-à-Claude et Mont-Saint-Pierre
Mont-Saint-Pierre	Routes 198 et 299
Sainte-Maxime-du-Mont-Louis	Route 132 entre l'Anse-Pleureuse et Gros-Morne, section du chemin du Portage, au sud du chemin de la rivière Gros-Morne, le signal est très faible à la station de pompage en eau potable
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	Entre Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine et Grande-Vallée
Territoires non organisés de la MRC	Entre le secteur du gîte du Mont-Albert et la ville de Sainte-Anne-des-Monts, Saint-Joseph-des-Monts, route Bellevue

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10820-09-2019

Évaluation annuelle du directeur général et secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie évalue annuellement le travail du directeur général et secrétaire-trésorier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande au M. Allen Cormier, préfet, et Mme Marie Gratton, maire de la ville de Cap-Chat, d'évaluer le travail du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, pour 2019, et transmettre cette évaluation aux autres membres du conseil pour approbation ou recommandation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aucun dossier *Aménagement du territoire*.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 10821-09-2019

DIDS, comité de sélection pour le poste de coordonnateur en développement social

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10790-07-2019 titrée *DIDS, ouverture du poste de coordonnateur en développement social* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE nomme au comité de sélection pour le poste de coordonnateur en développement social dans le cadre de la Démarche intégrée en développement social (DIDS):

M. Allen Cormier, préfet de la MRC
M. Ghislain Deschênes, maire de la municipalité de Marsoui
M. Magella Emond, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre
Mme Marie-Christine Lévesque, coordonnatrice de la DIDS par intérim
Mme Roxanne Barriault, adjointe clinique, Centre Louise-Amélie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10822-09-2019

DIDS, comité de sélection pour le poste d'agent de mobilisation en développement social

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10791-07-2019 titrée *DIDS, ouverture du poste d'agent de mobilisation en développement social* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE nomme au comité de sélection pour le poste d'agent de mobilisation en développement social dans le cadre de la Démarche intégrée en développement social (DIDS):

M. Allen Cormier, préfet de la MRC
M. Ghislain Deschênes, maire de la municipalité de Marsoui
M. Magella Emond, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre
Mme Marie-Christine Lévesque, coordonnatrice de la DIDS par intérim
Mme Roxanne Barriault, adjointe clinique, Centre Louise-Amélie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10823-09-2019

DIDS, ouverture du poste d'agent de soutien aux initiatives aînées

CONSIDÉRANT l'article 5.1 de la *Politique de relations de travail* des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie relatif à la procédure d'embauche d'un employé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit ouvrir le poste d'un agent de soutien aux initiatives aînées ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. ouvre le poste d'agent de soutien aux initiatives aînées dans le cadre de la Démarche intégrée en développement social, ayant le statut temporaire à temps plein, en raison de 32 heures par semaine, de novembre 2019 au 27 juin 2020, avec possibilité de prolongation conditionnellement au financement des bailleurs de fonds.

2. nomme au comité de sélection pour ce poste:

M. Allen Cormier, préfet de la MRC
M. Ghislain Deschênes, maire de la municipalité de Marsoui
M. Magella Emond, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre
M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC
Mme Thérèse Lepage, organisatrice communautaire, CISSS

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10824-09-2019

Fonds d'innovation régional, SOPER, appui, entente sectorielle

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Société de promotion économique de Rimouski (SOPER) relative à une entente sectorielle pour des projets présentés dans le cadre du Fonds d'innovation régional, lequel a été créé par le Réseau des villes innovantes de l'Est-du-Québec (RVIEQ);

CONSIDÉRANT QUE les villes membres du RVIEQ se sont engagées à soutenir ce fonds pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT les discussions en cours avec les autres partenaires municipaux de l'Est-du-Québec afin de bonifier ce fonds pour créer un levier financier plus important ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 10 500,00 \$, sur une période de trois ans, est demandé aux MRC de la Gaspésie (MRC d'Avignon, Bonaventure, La Côte-de-Gaspé, La Haute-Gaspésie et Rocher-Percé), représentant un montant annuel de 700,00 \$ par MRC, pour bonifier ce fonds;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE verse 700,00 \$ annuellement, sur une période de trois ans, pour bonifier le Fonds d'innovation régional, et ce, conditionnellement à ce que les entreprises de La Haute-Gaspésie y aient accès et qu'une entente soit signée entre tous les partenaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10825-09-2019

Projet *Laboratoire - Nourrir notre monde*, dépôt et contribution financière

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie exerce un leadership dans la région au niveau de l'autonomie alimentaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités du territoire souhaite aménager des infrastructures résilientes ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont à cœur de s'engager dans la lutte contre les changements climatiques ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise le dépôt du projet *Laboratoire - Nourrir notre monde* (LAB-NM) dans le cadre du Programme *Climat municipalités – Phase 2* du Fonds vert du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

2. autorise le préfet, M. Allen Cormier, à agir au nom de la MRC de La Haute-Gaspésie auprès de ce ministère pour la présentation du projet et sa gestion et à signer la convention d'aide financière;
3. contribue financièrement à ce projet à la hauteur de 20 000 \$ par année, pour 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, totalisant 60 000 \$, et ce, conditionnellement aux sommes d'argent disponibles à même les subventions de la Démarche intégrée en développement social de La Haute-Gaspésie et du Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10826-09-2019

SANA, agente de mobilisation du service d'accueil des nouveaux arrivants, demande de reconnaissance

VU les résolutions numéros 8930-05-2015 et 10659-04-2019 adoptées par le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT la décision du conseil de la MRC d'accepter le transfert administratif des responsabilités liées au programme Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) le 11 mars 2019 (réf. : résolutions numéros 10616-03-2019 et 10617-03-2019) ;

CONSIDÉRANT QUE le poste créé à la MRC de La Haute-Gaspésie pour répondre à ce besoin est un poste d'agent de mobilisation du service d'accueil des nouveaux arrivants ;

CONSIDÉRANT QUE ce poste est situé dans la classe 3 de la classe d'emploi de la *Structure salariale* (annexe 8) de la *Politique de relations de travail* de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC reconnaît un service continu de l'employée depuis le 24 septembre 2012, malgré les changements de fiduciaire du programme SANA ;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 24 septembre 2012, en comptant l'emploi à la MRC entre 2012 et 2015 et l'emploi au CLD entre 2015 et 2019, Mme Christine Normand a cumulé 6,56 années d'ancienneté, conformément à la *Politique de relations de travail* de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE si l'employée n'avait pas été transférée administrativement au CLD de La Haute-Gaspésie en 2015, elle aurait été classée au 3^e échelon de la classe 3 de la *Politique de relations de travail* de la MRC de La Haute-Gaspésie, dès 2016. Elle serait donc, en 2019, à l'échelon 6 de la classe 3;

CONSIDÉRANT les demandes de l'employée concernant ses conditions de travail exprimées dans son courriel du 23 août 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE selon les informations obtenues du CLD de La Haute-Gaspésie, le solde des banques de vacances de l'employée, soit 58 heures accumulées et celles accumulées au cours de ses 18^e semaines de congé de maternité, est à zéro, puisque l'employée les a utilisées en avance, lesquelles lui ont été accordées par l'employeur ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. classe Mme Christine Normand, agente de mobilisation du SANA, à l'échelon 6 de la classe 3, selon la *Politique de relations de travail* de la MRC de La Haute-Gaspésie, à partir du 19 août 2019 ;
2. effectue les ajustements salariaux rétroactivement au 19 août 2019 ;
3. accorde à Mme Normand quatre semaines de vacances ;
4. accorde à Mme Normand et accepte le transfert de ses banques d'heures supplémentaires, soit 30 heures, et de congés de maladie, soit 49 heures, accumulées lors de son emploi au CLD à la MRC ;
5. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le nouveau contrat de travail de l'employée en fonction de ces décisions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE, L'UNION-VIE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE

À titre d'information, dépôt de la lettre du Service de l'administration de L'Union-Vie, compagnie mutuelle d'assurance, ayant pour objet *Terminaison de contrat d'assurance collective, contrat no : 4120*, datée du 3 juillet 2019.

LETTRÉ OUVERTE DES ÉLUS ET ÉLUES MUNICIPAUX POUR LA RÉFORME ÉLECTORALE

Discussion au sujet du document titré *Une voix plus forte pour les régions dès 2022 ! Lettre ouverte des élues et élus municipaux pour la réforme électorale*.

Le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie demande d'obtenir des informations à propos de la réforme du mode de scrutin auprès de M. Gaétan Lelièvre, ex-député du Parti québécois dans Gaspé et ex-ministre délégué aux régions. M. Sébastien Lévesque fera le suivi.

Par la suite, le public sera invité pour une présentation à ce sujet.

SÉCURITÉ

SAAQ, RAPPORT DE VISITE MANDATAIRE DE LA SAAQ, LE 21 MAI 2019

Dépôt de la lettre de la Société de l'assurance automobile du Québec, ayant pour objet *Rapport de visite mandataire de la SAAQ (01-316)*, datée du 3 juillet 2019, signée par la directrice régionale, Mme Marianne Beaulé.

Dans l'ensemble, le mandat confié par la SAAQ est assumé selon les exigences prévues au contrat de service.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10827-09-2019

Projet d'implantation du réseau mobile Nomade, rencontre avec Télécommunications de l'est

CONSIDÉRANT le rapport d'étape du projet d'implantation du réseau mobile Nomade dans le secteur de la MRC de La Haute-Gaspésie effectué par Télécommunications de l'est ;

CONSIDÉRANT QUE Télécommunications de l'est a évalué une autre solution pour remplacer le site du mont Logan par deux nouveaux sites, soit un à Cap-Chat et l'autre à Saint-Octave-de-l'Avenir;

CONSIDÉRANT QUE Télécommunications de l'est souhaite obtenir l'accord de la MRC de La Haute-Gaspésie à cette modification avant de franchir la prochaine étape;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE souhaite rencontrer, à sa prochaine préséance, Télécommunications de l'est pour expliquer les modifications à apporter relatives au projet d'implantation du réseau mobile Nomade dans le secteur de la MRC de La Haute-Gaspésie avant d'obtenir son approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

RÉSOLUTION NUMÉRO 10828-09-2019

Renouvellement de l'entente de transport interurbain avec Keolis

CONSIDÉRANT l'importance que revêt le transport comme outil de développement régional et comme élément favorisant le mieux-être des citoyens de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT le fait que, depuis 2009, l'orientation prise en Gaspésie a été de régionaliser les dossiers de transport collectif terrestre lors de la mise en place de la Régie intermunicipale des transports de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (REGIM);

CONSIDÉRANT QUE la région a subi des coupures majeures de service, en 2015, sur les tronçons de la Gaspésie, lesquelles ont été approuvées par la Commission des transports du Québec (CTQ) dans sa décision, rendue le 9 octobre 2014 (# 2014 QCCTQ 2497);

CONSIDÉRANT la possibilité offerte aux intervenants de la Gaspésie de négocier avec Keolis une meilleure desserte pour les citoyens de la région et pour le développement touristique et économique de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE les MRC ont mis en commun l'exercice de leur compétence en transport collectif de personnes au sein de la REGIM et, de ce fait, la Régie est l'organisme désigné pour coordonner les démarches entre les MRC, le gouvernement et Keolis;

CONSIDÉRANT QU'une entente de partenariat est intervenue entre la RÉGIM et Keolis afin d'entériner les éléments de bonification de la desserte de transport interurbain en Gaspésie réclamés par les intervenants régionaux. Les éléments compris dans l'entente sont :

- Le retour à une desserte de jour en direction est;
- Le retour à la desserte entre Grande-Rivière et Gaspé, dans les deux directions (est et ouest);
- L'ajout de 4 points d'arrêt sur le réseau de la Gaspésie : Percé, Cap-Chat, Port-Daniel, New Richmond;
- Le partage régulier, avec la Régie, des données d'achalandage des services modifiés ainsi que des données sur le transport des colis;
- La promotion des services de transport interurbain.

CONSIDÉRANT QUE cette entente est effective du 4 juillet 2018 au 3 juillet 2019 ;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par les intervenants représentant les 5 MRC gaspésiennes pour poursuivre cette entente pour une période d'un an, lors de la séance du conseil d'administration de la REGIM, tenue le 23 avril 2019, à Sainte-Anne-des-Monts ;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite de cette entente qui permet de bonifier la desserte nécessite l'injection de fonds publics à la hauteur de 150 000 \$ afin de couvrir la quasi-totalité des coûts marginaux engendrés par Keolis afin de réaliser ces ajustements;

CONSIDÉRANT QUE la somme de 150 000 \$ doit, en vertu d'un programme d'aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) auquel ce projet est admissible, être répartie de la façon suivante :

Partie prenante	Montant	Part (%)
Ministère des Transports du Québec	112 500 \$	75 %
MRCs de la Gaspésie	37 500 \$	25 %
(MRC Avignon)	(7 500 \$)	(5 %)
(MRC Bonaventure)	(7 500 \$)	(5 %)
(MRC Rocher-Percé)	(7 500 \$)	(5 %)
(MRC Côte-de-Gaspé)	(7 500 \$)	(5 %)
(MRC Haute-Gaspésie)	(7 500 \$)	(5 %)
TOTAL	150 000 \$	100 %

CONSIDÉRANT la solidarité régionale manifestée dans divers dossiers ces dernières années et que ce dossier doit être un autre exemple de cette solidarité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accepte le renouvellement de l'entente de partenariat entre la REGIM et Keolis, à compter du 4 juillet 2019 au 3 juillet 2020;
2. accepte de verser la somme de 7 500 \$ à la REGIM afin de couvrir sa part de 5% dans l'entente en question, et ce, conditionnellement à ce que chaque MRC du territoire accepte de contribuer à l'entente et à ce que le MTMDET accepte également l'entente et de verser sa contribution prévue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

RÉSOLUTION NUMÉRO 10829-09-2019

La résolution numéro 10829-09-2019 n'existe pas.

TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES (TPI), ÉTAT DE SITUATION, AOÛT 2019

À titre d'information, dépôt du courriel de M. Charles-Philippe Mimeault Laflamme, ayant pour objet *Suivi ingénieur forestier MRC*, daté du 27 août 2019.

M. Simon Deschênes, maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, et M. Magella Emond, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre, font mention du bon travail de M. Mimeault Laflamme.

CARIBOU FORESTIER, MESURES INTÉRIMAIRES D'AMÉNAGEMENT

À titre d'information, dépôt du courriel de M. Hugo Jacqmain (pour Francis Forcier, ingénieur forestier et directeur général) de la Direction générale des mandats stratégiques du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ayant pour objet *Dossier du caribou forestier – Diffusion des mesures intérimaires*, daté du 24 juillet 2019.

LOGEMENT SOCIAL

Aucun dossier *Logement social*.

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier *Infrastructures et bâtiments scolaires*.

CULTURE ET PATRIMOINE

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ), ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL, DÉPÔT D'UNE PÉTITION

Discussion autour d'une nouvelle de Radio-Canada, ayant pour titre *Mobilisation pour les arts en Haute-Gaspésie*, publiée le 21 août 2019, est présentée au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 10830-09-2019

Approbation du devis *Collecte et transport des déchets, collecte sélective, transport, tri et conditionnement des matières recyclables* et lancement de l'appel d'offres public

CONSIDÉRANT le dépôt du devis *Collecte et transport des déchets, collecte sélective, transport, tri et conditionnement des matières recyclables*, août 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve le devis *Collecte et transport des déchets, collecte sélective, transport, tri et conditionnement des matières recyclables*, août 2019, tel qu'il a été soumis ;
2. lance l'appel d'offres relatif à ce devis sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10831-09-2019

La résolution numéro 10831-09-2019 n'existe pas.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10832-09-2019

Écocentre, élimination du contenant de mercure par Laurentide re/sources

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a reçu à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts un contenant de mercure de 7,15 kilogrammes ;

CONSIDÉRANT la soumission de Laurentide re/sources de 1 472,00 \$, plus taxes (soit 1 692,43 \$) pour éliminer cette substance de manière légale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retienne la soumission de Laurentide re/sources de 1 692,43 \$, taxes incluses, pour éliminer le contenant de mercure de 7.15 kilogrammes, lequel montant sera prélevé dans le département *Hygiène du milieu*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10833-09-2019

Écocentre, majoration des salaires des employés des écocentres

CONSIDÉRANT l'article 15 (d) de la *Politique de relations de travail* des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie relatif à une majoration de 10% du salaire des employés des écocentres pour compenser les vendredis après-midis chômés et payés, et ce, à compter du vendredi précédent la fête nationale du Québec jusqu'au vendredi précédent la fête du Travail;

CONSIDÉRANT la demande des employés des écocentres d'obtenir cette majoration jusqu'à la fin du projet pilote, soit du 1^{er} au 21 septembre 2019, totalisant trois semaines de plus;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote représente une augmentation de quatre heures l'ouverture de l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts le dimanche ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande ponctuelle attachée à un projet pilote ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde aux employés de l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts trois semaines supplémentaires de la majoration de 10% de leur salaire pour l'année 2019. Cette demande ne sera pas reconduite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10834-09-2019

Fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire, discussions entre GBI et ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit poursuivre les discussions avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au sujet des travaux à exécuter pour la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire à Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE la firme GBI, services d'ingénierie, représentante la MRC dans ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise la firme GBI à poursuivre les discussions avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour finaliser la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire à Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10835-09-2019

Offre de services professionnels, Chamard stratégies environnementales

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Chamard stratégies environnementales pour la rédaction des documents d'appel d'offres pour la collecte des matières recyclables et des déchets et l'assistance pour l'analyse des soumissions ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retienne l'offre de services professionnels de Chamard stratégies environnementales, au coût de 3 940,00 \$, plus taxes (soit 4 530,02 \$), pour la rédaction des documents d'appel d'offres pour la collecte des matières recyclables et des déchets et l'assistance pour l'analyse des soumissions, lequel montant sera prélevé dans le département *Hygiène du milieu*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 10836-09-2019

MADA, responsable des questions concernant les aînés, modification résolution

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit modifier la résolution numéro 10750-06-2019 titrée *MADA, responsable des questions concernant les aînés* afin de préciser:

- a) le représentant pour le suivi de la demande d'aide financière présentée dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés - volet 1 du ministère de la Santé et des Services sociaux et la reddition de comptes;
- b) le signataire de la convention d'aide financière dans le cadre de ce programme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE modifie la résolution numéro 10750-06-2019 titrée *MADA, responsable des questions concernant les aînés* par l'ajout des points 3 et 4, lesquels suivent de la manière suivante :

3. désigne M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, responsable pour le suivi de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés - volet 1 du ministère de la Santé et des Services sociaux et de la reddition de comptes ;
4. advenant son acceptation, autorise M. Allen Cormier, préfet, à signer la convention d'aide financière dans le cadre de ce programme avec le ministère de la Santé et des Services sociaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10837-09-2019

Offre de services, assistance temporaire, tenue de livres comptables 2019

CONSIDÉRANT le prolongement du congé de maladie de l'adjointe administrative de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande une offre de services de Alphonse Bernard inc. pour une assistance temporaire dans la tenue de livres comptables pour 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

De 20 h 23 à 20 h 30.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. GUY BERNATCHEZ, il est résolu de lever la séance à 20 h 30.

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Allen Cormier, préfet

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

